

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUXT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 15 janvier 2026 de l'entreprise GALLOT DICT ENEDIS - TSA 70011 69134 Dardilly Cédex, représentée par M. BONNET Aléxis ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de travaux d'extension ENEDIS au 560 chemin de la Croix Verte 42660 Saint-Genest-Malifaux ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Circulation

La circulation sera alternée manuellement au niveau du **560 chemin de la Croix Verte du 16 février 2026 au 07 mars 2026.**

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise GALLOT DICT ENEDIS pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise GALLOT DICT ENEDIS, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUXT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUXT, le 16 janvier 2026

Le Maire
Vincent DUCREUX



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUXT

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr